



# la ferme aux ânes

## Conditions générales de location d'un ou plusieurs ânes de randonnée à la journée

La ferme aux ânes  
1 bis rue Darré Nalzieu  
09250 Unac  
0685342022 [www.la-ferme-aux-anes.com](http://www.la-ferme-aux-anes.com) – [contact@la-ferme-aux-anes.com](mailto:contact@la-ferme-aux-anes.com)

Le paiement de la location d'un âne ou la signature d'un devis de location d'un âne ou l'inscription à l'un de nos séjours (faite par la signature du formulaire de réservation ou par le versement d'un acompte) valident l'adhésion à nos conditions générales.

### Soins

Avant le départ en randonnée, **La Ferme aux ânes** donne toutes indications nécessaires pour mener l'âne et lui prodiguer les soins courants journaliers ainsi que pour utiliser correctement le matériel fourni. Durant la période de location, le ou les animaux sont confiés au randonneur qui devra leur assurer ces soins courants ou prévenir **La Ferme aux ânes** en cas de problème.

### Itinéraires

L'itinéraire de la randonnée est indiqué avant le départ. Le randonneur auquel a été confié l'âne doit rester sur le chemin indiqué. Il est interdit de quitter le chemin balisé comme indiqué dans le règlement de la réserve d'Orlu. De plus, toute randonnée en dehors du chemin indiqué pouvant s'avérer impraticable ou même dangereuse pour les ânes, la responsabilité d'un accident survenant en dehors de cet itinéraire sera imputable au randonneur.

### Sécurité

**La ferme aux ânes propose une activité de randonnée et non d'équitation.**  
**Sous leur entière responsabilité, les adultes accompagnants peuvent mettre un enfant sur le dos de l'âne. L'enfant doit avoir la tête protégée par un casque, être âgé d'au moins 2,5 ans. Son poids ne doit pas dépasser 27kg.**  
**Lorsque l'âne porte un enfant sur le dos, il doit être IMPÉRATIVEMENT TENU à la longe par UN ADULTE.** Ainsi, quelque soit son âge, l'enfant assis sur le dos de l'âne ne peut mener l'animal. De même, le randonneur ne devra pas mettre ou laisser un enfant sur l'âne lorsque celui-ci est attaché.  
**Dans les passages difficiles, encombrés ou escarpés ainsi que pour le passage des ponts, l'enfant doit être descendu du dos de l'âne. De même lorsque vous longez ou traversez un enclos dans lequel sont présents d'autres animaux (chevaux, vaches...)**

### Assurance

Pendant votre randonnée, vous bénéficiez de notre garantie Responsabilité Civile pour tout dommage corporel ou matériel dont nous aurions été reconnus responsables à votre égard.  
L'âne est cependant sous votre responsabilité. Vous êtes le gardien de l'âne. Vous devez vous assurer d'être couverts par votre propre assurance pour les dégâts ou accidents causés par lui ou par votre faute.  
Vous devez également être couverts pour les dommages corporels et pour les dégâts causés à vos biens personnels.

### Paieiment

Le paiement de la location s'effectue au moment du départ en randonnée en chèque, chèque vacances ou espèces..

### Interruption prématurée de la randonnée

Toute randonnée commencée est due intégralement.. Si le randonneur souhaite, pour raisons personnelles (météo, santé, imprévis...) interrompre prématurément sa randonnée, il doit prévenir LA FERME AUX ANES. Si cette décision entraîne des frais de rapatriement des ânes, ils lui seront facturés au prix de 1,10 € par kilomètre parcouru, pour 1 à 5 ânes. L'interruption prématurée de la randonnée ne pourra donner lieu à aucun remboursement

### Risques

Toute activité physique de pleine nature comporte un risque si minime soit il. Chaque participant en est conscient et les assume en parfaite connaissance de cause. Il s'engage à ne faire porter la responsabilité des accidents éventuels ni au loueur des ânes, ni aux éventuels autres prestataires. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par le loueur qui ne peut être tenu pour responsable des accidents dus à l'imprudence des membres du groupe.

Concernant les randonnées non accompagnées, les circuits sont vendus avec un descriptif de l'itinéraire et une carte de la zone. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par le topoguide, les organisateurs ne pouvant être tenus pour responsables des accidents résultant de l'imprudence d'un participant. Les organisateurs ne sauraient non plus être tenus pour responsables d'une mauvaise interprétation du descriptif ou d'une erreur de lecture de carte de l'utilisateur.

La randonnée suppose l'acceptation du risque d'imprévis dus par exemple à une modification des éléments naturels sur l'itinéraire.

Les organisateurs se réservent le droit, si des circonstances particulières mettant en cause la sécurité du groupe l'exigent, de modifier l'itinéraire ou certaines prestations du programme.